

FFSA

CHAMPIONNAT RALLYE
DE FRANCE TOUT TERRAIN



REGLEMENT PARTICULIER

16^{ème} RALLYE

TOUT-TERRAIN

TERRES DU GÂTINAIS

les 29, 30 avril et 1^{er} mai 2022



PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Définition	Lieu (Corbeilles en Gâtinais)
Mars		Parution du Règlement et Ouverture des engagements	
21 avril	Minuit	Clôture des engagements	
28 avril	Dès 8h30	Disponibilité des carnets d'itinéraire	Voir article 7.1.8.P et article 6.2.6.P
29 avril	16h / 18h30	Vérifications administratives	Salle du Colombier derrière la MAIRIE
29 avril	16h30 / 19h	Vérifications techniques	Place de l'église sous la halle
29 avril	16h30	Mise en place du parc fermé	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
29 avril	17h30	1ère réunion du Collège	PC centre culturel
29 avril	19h55	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape.	PC du rallye centre culturel (affichage officiel), au local relations concurrents parc d'assistance, au parc fermé et à la salle du Gâtinais lors du briefing
29 avril	20h	Briefing concurrents (briefing fonction du contexte sanitaire, pouvant être remplacé par un briefing écrit, un communiqué)	Salle du Gâtinais
30 avril	9h	Départ du rallye, sortie parc fermé	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
30 avril	18h11	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
30 avril	19h45	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape	PC centre culturel, au local relations concurrents parc d'assistance et au parc fermé
1 ^{er} mai	8h	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
1 ^{er} mai	16h14	Arrivée 2 ^{ème} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
1 ^{er} mai	18h	Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	PC centre culturel, et au parc fermé au plus tard 30' après arrivée en parc fermé du dernier concurrent
1 ^{er} mai	18h30	Remise des prix	Gymnase

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA LOIRET organise 29, 30 avril et 1^{er} mai 2022, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie du GÂTINAIS en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec Participation Etrangère Autorisée dénommé :

16^{ème} Rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS

Le présent règlement a reçu le visa de la LSA Centre-Val de Loire N° 002/2022 en date du 28/01/2022

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 118 en date du 07/02/2022

Organisateur administratif : ASA LOIRET

Président : Gilles ROUX

Organisateur technique : Ecurie du Gâtinais

Président : Jean-Jacques LEFEBVRE

Secrétaire du meeting : Sophie GARDIA

Comité d'organisation :

Président :

Gilles ROUX

Vice-présidente :

Sophie GARDIA

Secrétaire :

Sophie GARDIA

Trésorière :

Karine LAUNAY

Membres :

Jacques COURTIN, Jérôme GARDIA, Laura PIVERT

Conseillers technique et administratif : Sylvain OMNES et Roger SOULAT

Permanence du rallye :

- avant le Rallye:

Gilles ROUX – 18 rue de la Garenne

45240 La Ferté Saint Aubin

Tél Mobile 06 79 53 02 69

E-mail roux.gilles45@orange.fr

- pendant le Rallye (à partir du jeudi 28 avril 2022) :

Au PC course, Centre Culturel de Corbeilles en Gâtinais

Gilles ROUX 06 79 53 02 69

Sophie GARDIA 06 75 39 34 68

1.1P. : OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur	HULOT	Rene-Jean	7288	1003
Président de collègue	CITERNE	Eugène	10415	0114
Membre du collègue	DUMOND	Rémy	3808	1507
"	SEGOUIN	Jean-Marc	3352	1507
Directeur de course	GRESSIER	Julien	161143	0111
Directeur de course adjoint (et rallye2)	PERROT	Elizabeth	6567	1504
Adjoint à la DC / délégué ES	LOOTVOET	Marie-Line	5938	0112
	VERGNORY	Hubert	7092	1317
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	CHAUMERON	Jacques	8066	1504
Tricolore	PERROT	José	6570	1504

OTT	HERBERT	Jacky	12549	1101
Damier	BRISSET	Jean-Yves	3244	1504
Juge de faits	DECARNIN	Rémi	155905	1504
''	CHAUMERON	Jacques	8066	1504
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Commissaires techniques	BEREAU	Régis	136886	1507
'' (et rallye2)	COURTIN	Philippe	42190	1504
''	DUROU	Hervé	49716	0112
''	HERHEL	Olivier	15550	1503
''	TEXIER	Pierre-Arnaud	53166	1504
''	TOURLOURAT	Michel	8826	1504
Chargé des relations avec les concurrents	ESNAULT	Jean-Yves	6577	1504
''	HERHEL	Christelle	15545	1503
Médecin responsable	DIACONO	Dominique	27240	1504
Responsable classements	DUCROCQ	Frédéric	10399	1004
''	BOUGEOIS	Monique	132559	1004
Chargé relation presse	PIVERT	Laura	248730	1504

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 15^{ème} rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge SSV pilotes et copilotes

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à **respecter impérativement**, au CH A d'entrée aux vérifications administratives seront mis sur le site du rallye le lundi précédent l'épreuve.

Vérifications administratives : le 29 avril 2022 de 16h00 à 18h30

Lieu : Salle du Colombier derrière la MAIRIE de CORBEILLES en GÂTINAIS.

Vérifications techniques : le 29 avril 2022 de 16h30 à 19h

Lieu : CORBEILLES en GÂTINAIS, Place de l'église sous la halle.

Le déchargement et le rechargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de LA SUCRERIE à CORBEILLES en GÂTINAIS

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage CATINOT, Avenue de Bordeaux, 45 490 CORBEILLES EN GÂTINAIS

Taux horaire : 60 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. : Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 16^{ème} rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 18 avril 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Sophie GARDIA
358 Rue des Pinières
45270 - LADON
Tél 0675393468 Mail sophie.gardia@wanadoo.fr

3.1.10P

Le nombre d'engagés est fixé à : 80 voitures maximum

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 euros***
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 euros

*Pour pilote de l'ASA LOIRET : 500 euros

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (ou par virement pour les concurrents étrangers).

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : ASA LOIRET

NB : Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement (joindre impérativement un RIB à l'engagement).

Les montants d'engagement seront mis en banque à la fin des vérifications.

3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International).

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve.

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout-terrain et au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORATT devra être apposée sur l'emplacement de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 4.6 du règlement standard des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes tout-terrain FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P: Description

Le 16^{ème} rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS représente un parcours total de 276 km, dont 129,2 km de liaison. Ce rallye est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 147,3 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5	LA SUCRERIE	14,9 km
ES 2/4/6	C3M	12,1 km
ES 7/9/11	PANNES	10,2 km
ES 8/10/12	ST MAURICE	11,9 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 28 avril 2022 de 8h30 à 18h30

Vendredi 29 avril 2022 de 8h30 à 16h00

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Les concurrents devront obligatoirement porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance. A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit, application des pénalités prévues à l'article 6.2 du règlement standard des rallyes FFSA.

Une surveillance sera effectuée par l'organisation dès le lundi, et plus particulièrement du jeudi 28 au vendredi 29 avril.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au collège des commissaires sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 29 avril 2022 si les conditions météo le permettent. Départ à 9 h, parking camions de la sucrerie de CORBEILLES EN GÂTINAIS. Pneus adaptés obligatoires.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu :

Café de l'UNION (TABAC/PMU)
6 place St Germain CORBEILLES

Horaires :

Judi 28 avril 2022 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Vendredi 29 avril 2022 de 8h30 à 12h30

7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Combinaisons ou Chasubles orange et badge indiquant la fonction

7.5.1P rappel des règles spécifiques rallyes tout terrain

Conforme à l'article 7.5.1 des règles spécifiques des rallyes tout terrain

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

7.6. PARC FERME

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes tout terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1P

-Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE.

(Joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement).

ATTENTION en absence du RIB lors de l'engagement, les prix ne seront pas distribués au concurrent.

IMPORTANT : les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre réel de partants (voir ci-dessous les tableaux pour 60 partants et pour 80 partants).

Exemple de primes pour un nombre de 60 partants										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	100 €	80 €	60 €						240 €	
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série										
Si au moins 5 partants	355 €	255 €	185 €						3 180 €	
Si au moins 10 partants				130 €	120 €				1 000 €	
Si au moins 15 partants						105 €	75 €	50 €	920 €	
total groupe catégorie Championnat	455 €	335 €	245 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	355 €	255 €	185 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €		
Classes										
Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	50 €								1 000 €	
Si au moins 5 partants		25 €							500 €	
Si au moins 7 partants			25 €						500 €	
									Total	7 340 €
Exemple de primes pour un nombre de 80 partants										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €	
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série										
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €	
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €	
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €	
total groupe catégorie Championnat	605 €	445 €	330 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	470 €	340 €	250 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Classes										
Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €	
Si au moins 5 partants		35 €							700 €	
Si au moins 7 partants			30 €						600 €	
									Total	9 720 €

NOTA :

- Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes
- Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation

PRIMES PERFORMANCES :

Primes PERFORMANCES									
Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon									
ES2, groupe T1A/T3/T4	15ème		100 €						
ES5, groupe T1B	10ème		100 €						
ES8, groupe T2	5ème		100 €						
ES11, groupe SSV	7ème		100 €	Total primes PERFORMANCES					400 €

10.2.P

Coupes

- 2 coupes aux 3 premiers du Championnat de France (T1A/T3/T4 confondus) et 1 coupe aux 7 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 1 coupe aux 2 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge 2RM (T1B), 1 coupe aux 2 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge SSV (SSV), 1 coupe aux 2 suivants,

- 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de championnat, trophée et challenges),
 - 1 coupe au 1er équipage étranger dans chaque championnat, trophée, challenge (non cumulable avec les coupes de championnat, trophée et challenges),
 - 2 coupes commissaires (2 bénéficiaires tirés au sort).
- NB : les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté